ABILIS GRAND OUEST
Société par actions simplifiée
au capital de 139 860 euros
Siège social : ZA du Hil, 2 rue des Bintinais, 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
804 930 105 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 747 349,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	747 349,25 euros
A titre de dividendes Soit environ 53,43 euros par action	747 349,25 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 705 135, 18 euros..

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

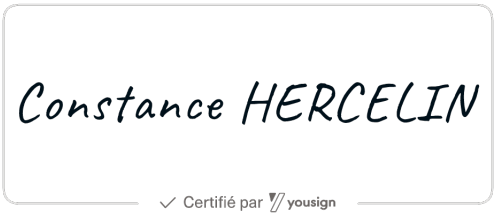
Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31 décembre 2024	1 000 000,00	241 200,00	758 800,00
31 décembre 2023	-	-	-
31 décembre 2022	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

La Société CHN
Représentée par Mme Constance HERCELIN



S.A.S. ABILIS GRAND OUEST

2 RUE DES BINTINAIS
ZA DU HIL
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Commerce de gros et intermédiaires du commerce

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Constance HERCELIN

Certifié par yousign

Certifié conforme

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

20 Rue Victor Schoelcher
44100 NANTES
02 51 12 12 50
nantes-patiolab@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		6 274,75	6 274,75		
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		101 547,94	5 387,68	96 160,26	
Installations tech.,mat. et outillage indus.		637 001,04	573 706,75	63 294,29	113 238,68
Autres immobilisations corporelles		552 779,25	230 533,39	322 245,86	232 673,39
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					503,00
Total de l'actif immobilisé (III)		**1 297 602,98**	**815 902,57**	**481 700,41**	**346 415,07**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		1 030 779,68		1 030 779,68	877 411,69
En-cours de production		9 437,71		9 437,71	30 245,00
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes		(66,50)		(66,50)	
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		2 089 293,84		2 089 293,84	2 226 126,31
Autres créances		324 935,27		324 935,27	153 212,03
Charges constatées d'avance		12 330,27		12 330,27	8 174,58
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		2 241 137,15		2 241 137,15	3 057 562,09
Total de l'actif circulant (IV)		**5 707 847,42**		**5 707 847,42**	**6 352 731,70**
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**7 005 450,40**	**815 902,57**	**6 189 547,83**	**6 699 146,77**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					503,00
(2) dont créances à moins d'un an				2 426 559,38	2 388 015,92

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 139 860,00)	139 860,00	139 860,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	2 102 649,50	2 102 649,50
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	13 986,00	7 400,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 510 115,67	2 355 230,58
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**747 349,25**	**1 161 471,09**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**5 513 960,42**	**5 766 611,17**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	152 945,74	185 532,74
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 301,22	175 125,48
	Dettes fiscales et sociales	270 999,28	566 141,55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	33 079,99	5 735,83
	Produits constatés d'avance	65 261,18	
	Total des dettes (1) (IV)	**675 587,41**	**932 535,60**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**6 189 547,83**	**6 699 146,77**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	656 451,67	932 535,60
(2)	Dont emprunts participatifs		

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

♦ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 158 768** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 626 834** euros et un total **charges** de **3 879 485** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **747 349** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

♦ FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

♦ INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La société Groupe ABILIS et l'ensemble de ses filiales, dont fait partie la société, ont constaté que l'ensemble du personnel salarié du Groupe, mère, filiales, sous filiale, dépassait le seuil de 50 salariés, qu'au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière sociale, le Groupe constitué par la société GROUPE ABILIS, de ses filiales et sous filiale, constituait une Unité Economique et Sociale, dans la mesure où la société GROUPE ABILIS est associée dans l'ensemble de ses filiales, impose par un règlement intérieur des règles de fonctionnement et des directives strictes qui s'imposent à chacun des dirigeants des filiales, notamment dans la gestion du marché d'Etat SPEC O 781, dont elle est attributaire, et dont les sociétés filiales sont sous-traitantes de production.

Il a donc été calculé une participation des salariés aux fruits de l'expansion sur les résultats de la société, qui sera versée entre les mains de la société GROUPE ABILIS, et reversée à l'ensemble des salariés de l'unité économique et sociale, dirigeants exclus, selon les modalités qui seront définis dans le cadre de la négociation entre les membres du Comité de Groupe, dont la procédure de mise en place est en cours, et les représentants de GROUPE ABILIS.

Pour la société le montant provisionné s'élève à 111 508 €, majorée du forfait social d'un montant de 22 302 €.

Annexe

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon des dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Il modifie notamment la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "31/12/2024", entre les lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les incidences du changement de règlementation comptable portent sur les principaux postes de l'exercice 2025 ci-dessous.

Annexe

Produits et charges exceptionnels

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisées en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Amendes et pénalités :

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un évènement majeur ou inhabituel, ont été comptabilisés en résultat d'exploitation au poste "Autres charges" pour 90 €.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en "charges exceptionnelles" pour 70 €.

Suppression des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges", dans d'autres postes de charges ou de produits.

Au 31 décembre 2024, les "transferts de charges" inscrits parmi les produits d'exploitation s'élevaient à 42.583 €. Ce montant était intégralement lié à des charges de personnel, dont des avantages en nature et des refacturations et indemnités prévoyance. Le poste "Transfert de charges" étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité a été intégrée dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

Au 31 décembre 2025, les avantages en nature d'un montant de 12.872 € ainsi que les refacturations et indemnités prévoyance pour un montant de 84.075 € sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

Annexe

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Stocks et en-cours

Les matières premières ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits et en cours de production ont été évalués au prix de facturation à la SAS ABILIS figurant sur les bons de commande.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Annexe

Engagement en matière de retraite

La société GROUPE ABILIS a souscrit deux contrats Indemnités de Fin de Carrière et Indemnités de licenciement, auprès de la société SWISSLIFE, pour l'ensemble des sociétés du GROUPE constituée par elle et par ses filiales et sous filiales, dans le cadre de l'Unité Economique et Sociale constituée. La société a donc comptabilisé, dans ses comptes, la cotisation calculée sur les salaires de son personnel destinée à abonder les contrats Groupe et assurer les risques mutualisés. Le règlement intérieur, l'objet social de la société Groupe ABILIS ont été modifiés en ce sens, afin de lui permettre d'assurer la gestion des appels de cotisation et les demandes d'indemnisation auprès de l'assureur.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Diminutions Virements de poste à poste	Diminutions Cessions ou mise hors srvce	Valeurs brutes au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	6 274,75					6 274,75
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 274,75**					**6 274,75**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement			101 547,94			101 547,94
	Instal technique, matériel outillage industriels	637 001,04					637 001,04
	Instal., agencement, aménagement divers	171 668,99		92 520,22			264 189,21
	Matériel de transport	180 089,09		47 260,15			227 349,24
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	59 512,30		1 728,50			61 240,80
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 048 271,42**		**243 056,81**			**1 291 328,23**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	503,00				503,00	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**503,00**				**503,00**	
	TOTAL	**1 055 049,17**		**243 056,81**		**503,00**	**1 297 602,98**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	3 ans	linéaire	6 274,75			6 274,75
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**6 274,75**			**6 274,75**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	10 ans	linéaire		5 387,68		5 387,68
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 ans	linéaire	523 762,36	49 944,39		573 706,75
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 ans	linéaire	20 602,42	21 776,69		42 379,11
	Matériel de transport	5 ans	linéaire	110 882,66	23 083,90		133 966,56
	Matériel de bureau, mobilier	3-4 ans	linéaire	47 111,91	7 075,81		54 187,72
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**702 359,35**	**107 268,47**		**809 627,82**
	TOTAL			**708 634,10**	**107 268,47**		**815 902,57**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		2 089 293,84	2 089 293,84	
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés		12 535,17	12 535,17	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices		161 072,00	161 072,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée		84 539,72	84 539,72	
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers		1 355,00	1 355,00	
	Groupe et associés				
	Débiteurs divers		65 433,38	65 433,38	
	Charges constatées d'avances		12 330,27	12 330,27	
	TOTAL DES CREANCES		**2 426 559,38**	**2 426 559,38**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**289 846**
Autres créances clients		**288 491**
Clients - Factures a etablir	22 196	
Clients - Factures a etablir -	266 295	
Autres créances		**1 355**
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	1 355	

Charges à payer

		31/12/2025
	Règlement ANC 2022-06	
Total des Charges à payer		**169 082**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**62 512**
Fournisseurs - Factures non pa	41 834	
Fournisseurs - Factures non pa	20 679	
Dettes fiscales et sociales		**106 569**
Dettes provisionnees pour cong	83 675	
Charges sociales sur conges a	22 894	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**12 330**
Achats de matières premières		52	
Sous-traitance		650	
Achats de marchandises		8 849	
Loyers mobiliers		1 797	
Assurances		983	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**12 330**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**65 261**
Chiffre d'affaires		65 261	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**65 261**

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		13 986,00	10,0000	139 860,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**13 986,00**	**10,0000**	**139 860,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		5,05	
Professions intermédiaires		4,58	
Employés		2,44	
Ouvriers		31,52	
TOTAL		**43,59**	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	139 860,00				139 860,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 102 649,50				2 102 649,50
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	7 400,00	6 586,00			13 986,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 355 230,58	154 885,09			2 510 115,67
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 161 471,09	(1 161 471,09)		747 349,25	747 349,25
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**5 766 611,17**	**(1 000 000,00)**		**747 349,25**	**5 513 960,42**

Date de l'assemblée générale 30/06/2025
Dividendes attribués 1 000 000,00
[1]dont dividende provenant du résultat n-1 1 000 000,00
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 766 611,17
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 766 611,17
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (252 650,75)

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	153 301,22	153 301,22		
	Personnel et comptes rattachés	83 675,43	83 675,43		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 556,92	79 556,92		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	104 489,72	104 489,72		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 277,21	3 277,21		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	152 945,74	133 810,00	19 135,74	
	Autres dettes	33 079,99	33 079,99		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	65 261,18	65 261,18		
	TOTAL DES DETTES	**675 587,41**	**656 451,67**	**19 135,74**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	19 135,74